



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

**Demandeur** (société hélico) : **SAF Huez** Fixe : 04.76.80.65.49 Portable : 06,08,30,38,90

**university savoie**

*- Autorisation liée à l'autorisation 04/2016 -*

Objet du survol : préciser le type de matériel ou le nombre de personnes transportées	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (nb rotation)	Transport de personnes (nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
personnels	18 02 2016	les ougiers	lac de la muzelle		1	1

Précisions sur le plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :  
personnel + matériel en cabine pour reprise finitions descente à pied

Description de l'aéronef (type / couleur / immatriculation) :  
**ECUREUIL NOIR F-GSDG**

Nom du pilote : sarret gilles

A Huez 09 02 2016

**Autorisation accordée n°043/2016**

Conditions particulières :

- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

*Le Directeur,*  
A Gap, le 11/02/16  
Le Directeur,  
Copie au secteur de :

**Bertrand GALTIER**

**OISANS**

Préconisations du Parc national :

*Une suggestion du secteur : un départ de l'altiport de l'Alpe d'Huez serait moins déroutant et plus commode (meilleurement des bas de vallons, refuges de faune, et pas besoin pour la machine de remonter du Vénéon à la Muzelle). Ceci n'est envisageable que si le matériel n'est pas emmené en big bag A OISANS....., le 11/02/16 car dans le cas contraire, le temps de vol sera plus long car l'appareil plus lent*